

CASDEN BANQUE POPULAIRE

Société anonyme coopérative de banque populaire régie par les articles L 512-2 et suivants du Code monétaire et financier l'ensemble des textes relatifs aux banques populaires ainsi que par la loi du 10/09/1947 portant statut de la coopération

Émissions prévues de 5 882 352 parts sociales d'une valeur nominale de 8,50 euros de la CASDEN Banque Populaire pour un montant maximum d'émission de 50 000 000 euros

Siège social : 1, bis rue Jean Wiener -77420 Champs sur Marne
RCS 784 275 778

SUPPLEMENT DU 15 JUILLET 2019 AU PROSPECTUS ÉTABLI POUR L'OFFRE AU PUBLIC DE PARTS SOCIALES EN DATE DU 23 MAI 2019

(En application de l'article 212-38-1 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers)

Le présent supplément (ci-après le « **Supplément** ») est relatif au prospectus de parts sociales de la CASDEN Banque Populaire pour lequel l'Autorité des Marchés Financiers a apposé le visa n°19-223 en date du 23 mai 2019 (ci-après le « **Prospectus** ») et doit être lu conjointement avec ce dernier. Les termes définis dans le Prospectus ont la même signification dans le présent Supplément.

A l'exception de ce qui figure dans le présent Supplément, aucun fait nouveau, erreur, ou inexactitude susceptible d'avoir une influence significative sur l'évaluation des parts sociales n'est survenu ou n'a été constaté depuis la publication du Prospectus.

En application de l'article 212-25 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, les sociétaires ayant souscrit des parts sociales avant la publication du présent supplément ont le droit de retirer leur acceptation pendant au moins deux jours de négociation après la publication du présent supplément à condition notamment que l'entrée en vigueur de la modification objet du présent supplément soit antérieure à la livraison des parts sociales souscrites. En conséquence, le délai de rétractation prend fin le 18 juillet 2019.

Visa de l'Autorité des marchés financiers



En application des articles L 412-1 et L 621-8 du Code monétaire et Financier et de son règlement général, *notamment de ses articles 211-1 à 216-1*, l'Autorité des marchés financiers a apposé le visa n° 19-357 en date du 15 juillet 2019 sur le présent supplément au prospectus de parts sociales. Ce Supplément a été établi par la CASDEN Banque Populaire et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa, conformément aux dispositions de l'article L 621-8-1 du Code monétaire et financier, a été attribué après que l'Autorité des marchés financiers a vérifié "*si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes*". Il n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Des exemplaires de ce Supplément au prospectus de parts sociales et du Prospectus sont disponibles sans frais au siège social de la CASDEN Banque Populaire.

Le présent Supplément au prospectus de parts sociales ainsi que le Prospectus sont également disponibles sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et sur le site Internet de la Banque (www.casden.fr).

SOMMAIRE

I - Exposé..... 3

1.1. Modifications effectuées dans le titre I - RESUME

1.2 Modification effectuée dans le 7.4 Composition des organes d'administration et de direction

II -Attestation du responsable des informations contenues dans le Supplément 6

2.1. Personne responsable des informations contenues dans le Supplément

2.2. Attestation du responsable

I - Exposé

Le présent Supplément a pour objet d'actualiser le prospectus de parts sociales de la CASDEN Banque Populaire pour lequel l'Autorité des Marchés Financiers a apposé le visa n°19-223 en date du 23 mai 2019 et valable sur une période d'un an à compter de cette date.

1.1. Modifications effectuées dans le titre I – RESUME

A la page 5, le paragraphe 1.1.2 Présentation de la CASDEN Banque Populaire est supprimé et remplacé comme suit :

1.1.2 Présentation de la CASDEN Banque Populaire

La CASDEN Banque Populaire (ou « l'Emetteur » ou « la banque populaire »), dont le siège social est situé à 1 bis rue Jean Wiener -77420 Champs sur Marne, est une société anonyme coopérative à capital variable agréée en qualité de banque mutualiste ou coopérative.

Elle a pour objet toute opération de banque, de services d'investissement et d'intermédiation en assurance effectuée avec ses sociétaires et avec les tiers. Elle peut également effectuer, pour le compte de tiers, toutes transactions immobilières et mobilières dans le cadre de ses activités d'intermédiaire ou d'entremise, de conseil en gestion de patrimoine et conseil en investissement.

Le capital de la banque est variable. Il est exclusivement composé de parts sociales, toutes d'une valeur nominale de 8 750 euros entièrement libérées :

➤ **Montant du capital de la CASDEN Banque Populaire**

A titre indicatif le capital effectif de la CASDEN Banque Populaire au cours des trois derniers exercices s'est élevé à :

31/12/2016 : 304 024 090 €
31/12/2017 : 329 131 228,50 €
31/12/2018 : 355 353 788 €

A la date du 29 mai 2019, la CASDEN Banque Populaire est dirigée par un conseil d'administration dont la présidence est assurée par Monsieur Claude JECHOUX, dont le mandat arrive à expiration lors du premier conseil d'administration à tenir suite à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes clos le 31 décembre 2020, et par un Directeur Général en la personne de Madame Sylvie GARCELON, dont le mandat est d'une durée de 5 ans, commençant à courir depuis le 29 avril 2015, et viendra à échéance en 2020.

Le conseil d'administration de la CASDEN Banque Populaire est composé, depuis l'assemblée générale ordinaire du 29 mai 2019 et après modification de la composition des membres du bureau suite au conseil d'administration du même jour, de la manière suivante :

Prénom – Nom	Fonction principale exercée dans la société	Échéance du mandat lors de l'AG *	Statuant sur les comptes de l'exercice clos-le
Claude JECHOUX	Président	2025	31 décembre 2024
Fabrice HENRY	Vice-Président	2023	31 décembre 2022
Serge BRICHET	Vice-Président	2023	31 décembre 2022
Christine BASTARD	Vice-Président	2025	31 décembre 2024
Antoine MALONE	Administrateur	2025	31 décembre 2024
Ghislaine FRANCHETEAU	Secrétaire du bureau	2025	31 décembre 2024
Ariane TOLETTI	Administrateur	2025	31 décembre 2024

Pascale RENAUDIN	Administrateur	2025	31 décembre 2024
Sylvie DRAZEK	Administrateur	2023	31 décembre 2022
Carole GELLY	Administrateur	2023	31 décembre 2022
Françoise LHUISSIER	Administrateur	2021	31 décembre 2020
Edgard MATHIAS	Administrateur	2021	31 décembre 2020
Thierry MONMINOUX	Administrateur	2021	31 décembre 2020
Emmanuel KEMPF	Administrateur	2025	31 décembre 2024
François BRUN	Administrateur	2025	31 décembre 2024
Gabriel SABOTIN-DESCLAUD	Administrateur	2025	31 décembre 2024
Cécile VERNHES DAUBREE	Administrateur	2025	31 décembre 2024

* Il s'agit de l'échéance du mandat d'administrateur, distincte de celle du mandat de Président du conseil d'administration mentionnée au paragraphe précédent.

Ses commissaires aux comptes titulaires sont depuis l'Assemblée générale ordinaire du 31 mai 2017 :

- CABINET DELOITTE & ASSOCIES – 6, PLACE DE LA PYRAMIDE – PARIS LA DEFENSE – 92908 NANTERRE CEDEX, dont le mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

- CABINET PRICEWATERHOUSE COOPERS – 63 rue de Villiers – 92208 Neuilly-sur-Seine CEDEX, représenté par Monsieur Nicolas MONTILLOT dont le mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

L'effectif moyen du personnel s'établit le 31 décembre 2018 à 511,71 salariés.

1.2 Modification effectuée dans le 7.4 Composition des organes d'administration et de direction

A la page 32, le paragraphe 7.4 Composition des organes d'administration et de direction est supprimé et remplacé comme suit :

7.4. Composition des organes d'administration et de direction

A la date du 29 mai 2019, la CASDEN Banque Populaire est dirigée par un conseil d'administration dont la présidence est assurée par Monsieur Claude JECHOUX, dont le mandat arrive à expiration lors du premier conseil d'administration à tenir suite à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes clos au 31 décembre 2020, et par un Directeur Général en la personne de Madame Sylvie GARCELON dont le mandat est d'une durée de 5 ans, commençant à courir depuis le 29 avril 2015, et viendra à échéance en 2020.

Le conseil d'administration de la CASDEN Banque Populaire est composé depuis l'Assemblée générale ordinaire du 29 mai 2019 et après modification de la composition des membres du bureau suite au conseil d'administration du même jour, de la manière suivante :

Prénom – Nom	Fonction principale exercée dans la société	Échéance du mandat lors de l'AG *	Statuant sur les comptes de l'exercice clos-le
Claude JECHOUX	Président	2025	31 décembre 2024
Fabrice HENRY	Vice-Président	2023	31 décembre 2022
Serge BRICHET	Vice-Président	2023	31 décembre 2022
Christine BASTARD	Vice-Président	2025	31 décembre 2024

Antoine MALONE	Administrateur	2025	31 décembre 2024
Ghislaine FRANCHETEAU	Secrétaire du bureau	2025	31 décembre 2024
Ariane TOLETTI	Administrateur	2025	31 décembre 2024
Pascale RENAUDIN	Administrateur	2025	31 décembre 2024
Sylvie DRAZEK	Administrateur	2023	31 décembre 2022
Carole GELLY	Administrateur	2023	31 décembre 2022
Françoise LHUISSIER	Administrateur	2021	31 décembre 2020
Edgard MATHIAS	Administrateur	2021	31 décembre 2020
Thierry MONMINOUX	Administrateur	2021	31 décembre 2020
Emmanuel KEMPF	Administrateur	2025	31 décembre 2024
François BRUN	Administrateur	2025	31 décembre 2024
Gabriel SABOTIN DESCLAUD	Administrateur	2025	31 décembre 2024
Cécile VERNHES DAUBREE	Administrateur	2025	31 décembre 2024

** Il s'agit de l'échéance du mandat d'administrateur, distincte de celle du mandat de Président du conseil d'administration mentionnée au paragraphe précédent.*

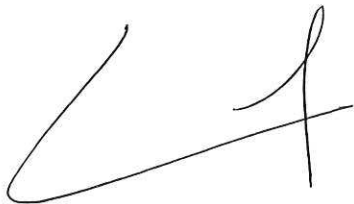
II -Attestation du responsable des informations contenues dans le Supplément

Personne responsable des informations contenues dans le Supplément

Madame Sylvie GARCELON, Directeur Général de la CASDEN Banque Populaire,

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Supplément sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Date : le 15 juillet 2019

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping initial 'S' followed by a stylized 'G' and a vertical line.

Madame Sylvie GARCELON
Directeur Général